

Le compte administratif a été approuvé par le Conseil Municipal. Il rend compte de la réalisation des dépenses et recettes de l'année 2012. On peut ainsi établir une analyse financière et apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes prévues au budget primitif et la réalité de leur exécution.

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

• Charges à caractère général	795 795,19
• Charges de personnel	1 250 612,90
• Charges exceptionnelles	4 119,52
• Autres charges de gestion courante	216 552,85
• Charges financières	64 567,92

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées avec une quasi stabilité, légère augmentation de 0,12 % par rapport au compte administratif de 2011.

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• Produit des services du domaine	220 393,67
• Impôts et taxes	1 208 531,00
• Dotations et participations	510 087,00
• Autres produits de gestion courante	374 226,01
• Atténuation de charges	65 756,43
• Produits exceptionnels	60 602,70

Les recettes de fonctionnement ont été supérieures de 77 873,62 € soit une progression de 3,29 % par rapport à l'exercice 2011

La Commune a dégagé un **EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT** de 84 221,98 € en 2012, contre 14 017,17 € en 2011, soit une progression de 70 204,81 € sur un an.



PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

• Aménagement piétons	53 506,60
• Parking espace multifonctionnel	167 888,43
• Assainissement	1 623,00
• Bâtiments communaux	36 643,13
• Acquisition Matériels	35 405,38
• Remboursement de la dette	172 431,27
• Eclairage public	933,29
• Autres	23 690,03

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

• Excédent d'investissement	483 780,27
• Subventions	47 801,95
• Dotations diverses	24 578,63
• Autres	47 929,18

TAUX D'IMPOSITION

	2012	2013
TAXE D'HABITATION	171 823	180 690
TAXE FONCIERE BATI	518 708	526 467
TAXE FONCIERE NON BATI	82 316	82 996
PRODUIT ASSURE	772 307	790 153
Augmentation en % des taux	0 %	0 %

La Commune compte tenu de la situation économique a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition pour la 2ème année consécutive. Cette proposition a été acceptée à 14 voix pour et 3 abstentions.

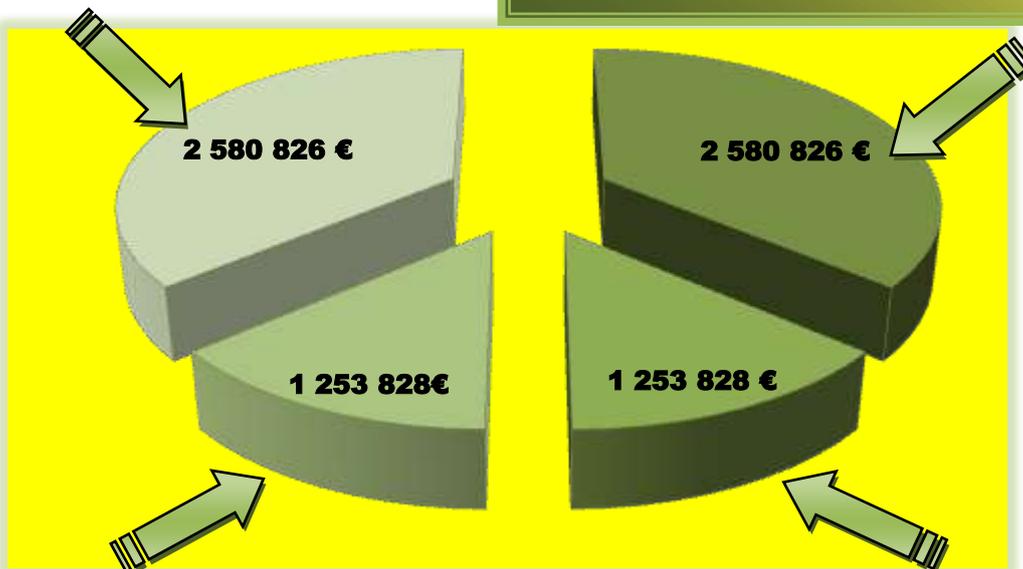
Le budget 2013 a pour objectif de répondre aux nécessités quotidiennes, financer les projets engagés et préparer l'avenir dans le soucis constant de répondre aux besoins et attentes des casseneuillois tout en préservant les finances publiques par une gestion raisonnable.

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

• Charges à caractère général	749 950	→ 29,05%
• Charges de personnel	1 232 650	→ 47,76%
• Charges exceptionnelles	87 000	→ 3,37%
• Autres charges de gestion courante	259 746	→ 10,06%
• Charges financières	56 063	→ 2,17%
• Dépenses imprévues	15 033	→ 0,58%
• Virement section d'investissement	180 384	→ 6,98%

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• Produit des services du domaine	233 950	→ 9,06 %
• Impôts et taxes	1 226 351	→ 47,51%
• Dotations et participations	529 168	→ 20,50%
• Autres produits de gestion courante	315 000	→ 12,21%
• Atténuation de charges	50 000	→ 1,93%
• Produits exceptionnels	175 050	→ 6,8%
• Résultat de fonctionnement reporté	51 207	→ 1,98%
• Produits financiers	100	



PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

• Bâtiments communaux	357 312
Dont - Accessibilité mairie	90 000
- Sinistre toiture EMF	150 000
• Parking Espace Multifonctionnel	643 372
• Assainissement	10 000
• Eclairage public	5 000
• Aménagements piétons	15 649
• Réserve foncière	43 000
• Matériels et mobiliers	18 169
• PVNR	10 000
• Emprunts et dettes	136 326
• Autres	15 000

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

• Subventions	
- Accessibilité Mairie (FIPHFP)	90 000
- Parking espace multifonctionnel	
→ Conseil Général	35 646
→ Etat	102 000
→ CAGV	46 091
- Emprunts	400 000
• Fonds de compensation TVA	15 000
• Taxe locale d'équipement	8 000
• Ventes (bâtiments communaux)	189 208
• Virement section de fonctionnement	180 384
• PVNR	7 500
• Excédent d'investissement	111 968
• Autres	15 000

L'essentiel des dépenses d'investissement est constitué par l'aménagement du parking de l'espace multifonctionnel. Le remboursement de la dette en capital diminue de 36 000 € par rapport à 2012, soit une diminution de 26,48 %.